

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Québec
N° : 200-17-035129-238

COUR SUPÉRIEURE

Harvest Ministries International
Partie demanderesse

c.

Hon. Caroline Proulx
et
Société du Centre des Congrès de Québec
et
Procureur général du Québec
Parties défenderesses

AVIS DE GESTION D'INSTANCE EN MATIÈRE CIVILE
(art. 158 C.p.c.)

À: M^{es} Véronique Massé & Mélanie Pouliot
Lavoie, Rousseau (Justice - Québec)
1.03-300 boulevard Jean-Lesage, (Québec) G1K 8K6
veronique.masse@justice.gouv.qc.ca
melanie.pouliot@justice.gouv.qc.ca
(418) 649-3524 postes 42638 & 42332

M^e Karine Brassard
Cain Lamarre
1-500 Grande Allée Est, Québec (Québec), G1R 2J7
karine.brassard@cainlamarre.ca
(418) 522-4580

Avocates des parties défenderesses

APPEL DU RÔLE :

PRENEZ AVIS que ce dossier sera **appelé** lors d'un appel du rôle provisoire par conférence téléphonique qui aura lieu **le jeudi 12 octobre 2023 à 8 h 45.**

Lors de cet appel, vous devrez informer le juge du temps requis pour la présentation des demandes devant être entendues, le cas échéant, par le tribunal le jour suivant, et ce, en conformité avec les directives de la juge en chef associée.

Pour assister à l'appel du rôle provisoire, vous devez composer le numéro de téléphone suivant : **581-319-2194 ou 1-833-450-1741** et joindre la conférence téléphonique en composant le **800086996#**, cinq (5) minutes avant l'heure prévue pour la conférence téléphonique. Elle sera présidée par un juge de la Cour supérieure.

DÉFAUT :

Si vous désirez contester la demande, vous devez participer à l'appel du rôle provisoire par voie de conférence téléphonique. À défaut, un jugement pourra être rendu contre vous lors de la présentation de la demande le lendemain, sans autre avis ni délai.

* * *

Les sujets à discuter en gestion sont les suivants :

1. Interrogatoires préalables des témoins de la défense (hon. Caroline Proulx et Pierre-Michel Bouchard).
2. Interrogatoires préalables des témoins de la demande (Art Lucier).
3. Exposé sommaire des moyens de défense.
4. Prolongation de délais de 3 mois demandée par les défenderesses.
5. Statuer sur le protocole de l'instance.

PRÉSENTATION DE LA DEMANDE :

La présente demande de gestion d'instance sera présentée devant l'un des honorables juges de la Cour supérieure, siégeant en division de pratique civile du district de Québec, le vendredi **13 octobre 2023**, en salle **3.14**, à compter de **9 h**.

Westmount, ce 5 octobre 2023



Me Olivier Séguin
Avocat de la partie demanderesse
Courriel : olivier@seguinavocat.com
Tél.: (438) 389-2503

N° 200-17-035129-238

**COUR SUPÉRIEURE (chambre civile)
DISTRICT DE QUÉBEC**

HARVEST MINISTRIES INTERNATIONAL

Partie poursuivante

c.

HON. CAROLINE PROULX

&

**SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE
QUÉBEC**

&

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Parties défenderesses

**AVIS DE GESTION
(article 158 C.p.c.)**

ORIGINAL

M^e Olivier Séguin / olivier@seguinavocat.com

N/d : 00123-1

Olivier Séguin Avocat
105-1303 avenue Greene, Westmount, QC,
H3Z 2A7

Téléphone: (514) 389-2503
Télécopieur : (514) 613 0135